



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le lundi 21 mars 2022, à 17 h15 par visioconférence, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure, Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal. Tous les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 17 h20.

2. Autorisation dépôt de la demande de subvention RÉCIM – projet construction garage municipal.

2022-03-048

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet de construction du garage municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU la municipalité de Bury confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à au projet de construction du garage municipal, si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

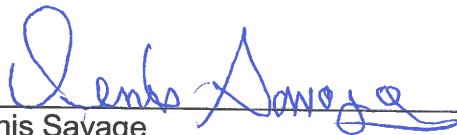
3. Période de questions

4. Levée de l'assemblée

2022-03-049

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 17h25

Signé ce 22 mars, 2022.



Denis Savage
Maire



Louise Brière
Directrice Générale et Greffière-trésorière